

Liste de prix pour la location d'un kiosque



L'électricité et le stationnement (1 voiture par kiosque) sont inclus dans le prix.
→ N'oubliez pas d'appliquer les taxes sur ces prix sur le contrat de location. ←

EXTÉRIEUR		
Type de kiosque	Prix	Nombre de passes journée
Agricole	1 pour 180\$ 2 pour 305\$ 3 pour 430\$	1 terrain : 2 badges 2-3 terrains : 4 badges
Artisanat* et OSBL	115\$	2 badges
Automobiles, VTT, roulottes ou bateaux	205\$	3 badges
Commercial	205\$	2 badges
Fondation	155\$	2 badges
Restaurant	605\$	5 badges
Vitrine de la région (Commercial)	180\$	2 badges

INTÉRIEUR		
Type de kiosque	Prix	Nombre de passes journée
Artisanat* et OSBL	115\$	2 badges
Commercial	255\$	2 badges
Services	230\$	2 badges
Services financiers	355\$	2 badges
Vitrine de la région (Commercial)	205\$	2 badges
Fondation	155\$	2 badges
Agroalimentaire	155\$	2 badges

* Définition d'un kiosque artisanat : Un kiosque artisanat comprend des articles d'artisanat fabriqués par l'artisan-exposant qui loue le kiosque. (Exemple : Une dame loue un kiosque pour exposer et vendre les créations de fleurs séchées qu'elle a fabriquées de ses propres mains dans son atelier ou dans sa demeure.) Un vendeur de produits d'artisanat qui ne sont pas faits de ses propres mains devient un kiosque commercial.

Informations

1. Heures d'opération et d'installation

Les heures d'opération pour tous les kiosques sont les suivantes :

Jeudi : 13h à 23h; Vendredi et Samedi : 11h à 23h; Dimanche : 11h à 18h

Ces heures doivent être absolument respectées. Nous vous demandons une collaboration particulière pour les heures d'opération du dimanche.

Les heures d'installation pour les kiosques sont les suivantes :

À l'intérieur : Mardi : 17h à 20h et Mercredi : 9h à 20h

À l'extérieur : Mardi et Mercredi : 9h à 20h

Votre kiosque doit être installé sans faute pour mercredi 10 août 2011, 20h. La sécurité sera présente sur le terrain le mardi 9 août (en soirée) jusqu'au lundi 15 août (en matinée). Le bâtiment des kiosques intérieurs sera barré ou surveillé du mardi 9 août (en soirée) jusqu'au lundi 15 août (en matinée).

2. Délimitation des kiosques

Nous demandons à tous les exposants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de respecter l'espace convenu dans le contrat. Les exposants ne sont pas autorisés à solliciter les gens dans les corridors du Pavillon commercial et artisanal ou sur le terrain de l'Exposition en général, ils doivent respecter les limites visibles de leur emplacement. Les exposants doivent rester derrière leur(s) table(s) de vente.

3. Badges pour les exposants

Les badges seront donnés en se basant sur le coût total de la location. Il s'agit de laissez-passer qui donnent accès à une personne. Donc 1 badge = 1 personne = toute la durée de l'Exposition (4 jours). Voir la liste de prix ci-attachée pour connaître le nombre de badges auquel vous avez droit. Les badges qui sont inclus avec votre contrat de location sont disponibles lors de votre arrivée sur le terrain au bureau de la S.A.M. dès le mardi. Vous êtes priés de venir les chercher pour pouvoir les distribuer aux personnes qui s'occuperont de votre kiosque (les badges fournis avec la location du kiosque sont prévus pour vos employés et non à la famille et aux amis). Comme droit d'entrée au site de l'Exposition, ceux-ci devront montrer leur badge en entrant sur le site aux billetteries. Si un retard survient et que vous ne pouvez vous rendre à notre bureau avant l'ouverture des billetteries le jeudi midi, vous devez payer l'admission (12\$), on vous remettra un coupon de remboursement et vous serez remboursé lors de votre visite au bureau pour venir chercher vos badges. Nous offrons aux exposants un prix réduit pour les passes supplémentaires :

- Passe d'une journée : 10\$ (taxes incluses – 1 personne), maximum : 4.
- Passe semaine : 32\$ (taxes incluses – 1 personne par jour pour les 4 jours).

4. Interdiction de vente de certains produits

Il est interdit de vendre des produits et des accessoires liés au tabac et à la drogue.

5. Services offerts par l'Exposition

Nous ne fournissons ni ne louons les chaises, les tables et les rallonges électriques. Ces éléments ne sont pas inclus dans la location d'un kiosque, donc n'oubliez pas de les emporter!

6. Stationnement

AUCUN véhicule ne sera permis sur le terrain pendant l'Exposition (à l'intérieur de la piste de course) à l'exception des livraisons, qui se feront entre 7h et 9h seulement. Tout véhicule stationné sur le terrain après ces heures sera remorqué aux frais du propriétaire. Un stationnement réservé pour les exposants sera disponible à l'arrière de l'aréna. À partir de jeudi, la seule entrée pour les véhicules sera par la rue Marziali, au bout de l'aréna de Bedford. S'il-vous-plaît, avisez vos employés et fournisseurs.

7. Roulottes et tentes

Un nombre limité de sites pour roulottes sont disponibles sur la base de premier arrivé, premier servi. Le coût est de 60\$ (taxes en sus) avec services (électricité, eau, égouts) et 40\$ sans services (taxes en sus).

8. Restaurants

Si vous opérez une cantine ou une concession alimentaire, vous devez utiliser vos propres réfrigérateurs et vous approvisionner en produits (liqueur, jus, eau) avant votre arrivée sur le site d'exposition. Vous devez aussi être détenteur d'un permis de restauration provincial valide. Nous désirons vous aviser que des représentants du MAPAQ visitent l'Exposition pour fins d'inspection.

9. Esthétisme des kiosques

Des prix seront remis aux plus beaux kiosques de l'Exposition. Selon différentes catégories (agricole, artisanat, commercial, restaurant, service et vitrine de la région), les kiosques vont être jugés selon les critères suivants : l'apparence, l'accueil et le service à la clientèle. Nous vous demandons donc d'accorder une attention particulière à la qualité de présentation de votre kiosque.

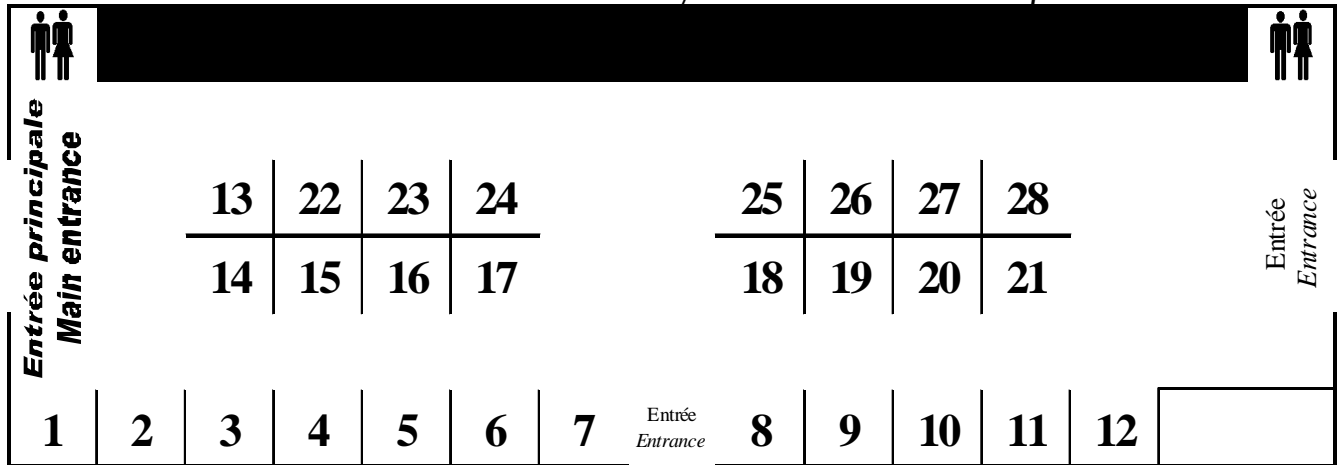
10. Entente avec le journal local

L'Exposition agricole de Bedford a conclu une entente d'exclusivité avec le journal **L'Avenir & Des Rivières** pour la réalisation d'un cahier spécial sur l'Exposition qui paraîtra en juillet prochain. C'en est d'ailleurs le seul cahier autorisé et endossé par l'Exposition, puisque ce cahier permettra à l'Exposition de recevoir une ristourne du journal. Cette redevance permettra de financer en partie l'Exposition agricole de Bedford.

11. Questions, informations et commentaires

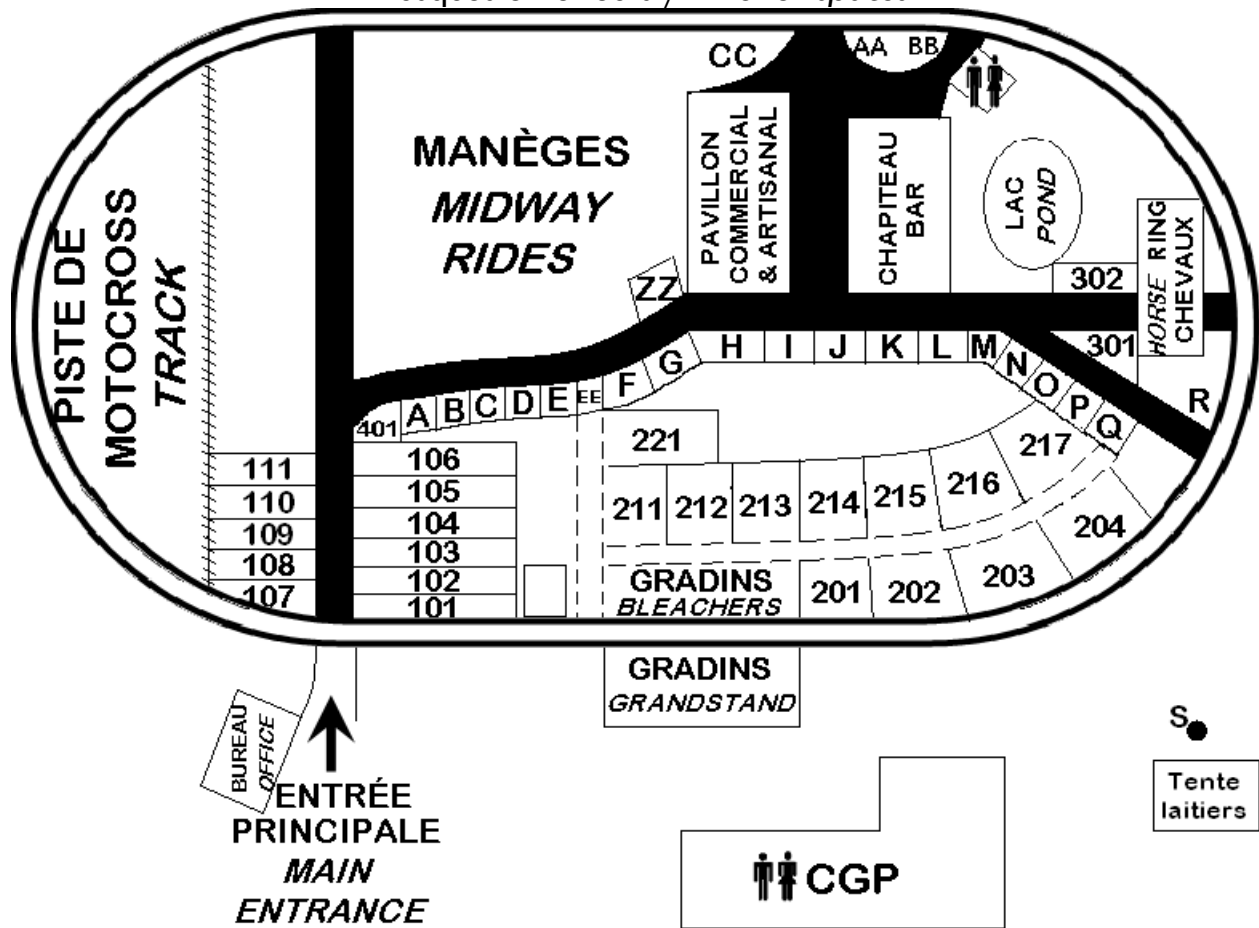
N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute autre information. Nous aimerions aussi recevoir vos commentaires et suggestions.

Kiosques intérieurs / Interior spaces
 Pavillon commercial et artisanal / Commercial and craft pavilion



Dimension des kiosques / Size of spaces : 10' x 10'

Kiosques extérieurs / Exterior spaces



Dimension des kiosques / Size of spaces :

A-S, EE, ZZ : 20' x 20'

101-106 : 20' x 100'

107-111 : 20' x 70'

201-221 : 40' x 70'

301 : 97' x 65' x 108'

302 : 16' x 55'

401 : 25' x 45'

AA-BB-CC : 20' x 20'